

Les combats du SNALC

Avec le **SNALC** dites **NON** au sabotage de notre métier

Statuts piétinés

Salaires gelés, pouvoir d'achat en berne
Postes supprimés, mobilité forcée, heures supplémentaires imposées
Compléments de service et postes chaînés
Recrutement arbitraire par les chefs d'établissement (ECLAIR)
Titulaires remplaçants exploités, non-titulaires méprisés
Carrières rallongées, retraites rognées, vacances grignotées
Inflation des tâches non rémunérées...

Inadmissible!

École sinistrée

Collège sabordé, lycée démantelé
Classes ingérables, injures, violences, incivilités, exigences minimalistes
Orientation laxiste, horaires disciplinaires rognés
Socle commun, livret de compétences imposés
Réformes démagogiques, ingérence des parents
Séries technologiques (STI, STL, STG) sacrifiées...

Inacceptable!

Personnels méprisés

Enseignants stressés, dévalorisés
Souffrance au travail ignorée
Réunionite aiguë, travail en équipe imposé
Liberté pédagogique contrôlée, libre-arbitre nié
Dérapages du conseil pédagogique
Evaluations inadaptées, démotivantes (entretiens de carrière à 2 et 20 ans)

Intolérable!

Vacances et rythmes scolaires

Les états généraux sur les rythmes scolaires proposent de réduire les vacances d'été de 2-3 semaines. Il faudrait donc rémunérer les enseignants pour ce temps supplémentaire. En effet, l'argument habituellement avancé par les gouvernements pour justifier nos bas salaires est précisément... celui des vacances!

« Il faut en finir avec ces experts qui n'ont jamais mis les pieds dans une classe, n'ont jamais corrigé une copie, n'ont jamais préparé des cours pour des élèves aux niveaux disparates et n'ont jamais eu à affronter la violence verbale ou physique d'adolescents en crise... »

F. Portzer, président national du Snalc

Faux et usage de faux

Certains chefs d'établissement estiment que les notes données par un professeur sont trop basses et se permettent de les modifier, parfois même sans avertir le professeur. Il en va de même des remarques du bulletin ou des évaluations du livret de compétences.

L'arrêté du 12.05.10 rappelle que le pouvoir d'évaluation incombe aux professeurs.

Il en résulte que si un chef d'établissement modifie les évaluations effectuées par les professeurs, il commet un faux!

Temps de présence dans les établissements

Le projet d'augmenter le temps de présence des professeurs dans les établissements refait régulièrement surface comme un serpent de mer.


C'est évidemment méconnaître la spécificité du métier d'enseignant dans lequel les heures devant élèves ne représentent qu'une petite part du travail. Selon des études statistiques, les professeurs travailleraient plus de 60h/semaine, certains plus de 70, dont le soir et le week-end.

Rappelons que les professeurs français sont moins payés que leurs voisins, allemands, suisses et espagnols, en particulier.

**Des moyens, OUI! mais pour ENSEIGNER.
Pas pour sponsoriser le LAXISME et
la MEDIOCRITE!**

Les revendications du SNALC

Transmission des connaissances - Juste rémunération de nos compétences -
Légitime autorité du professeur

Le  se bat POUR une école où l'on peut travailler et apprendre,
POUR la reconnaissance de notre métier

POUR des perspectives de carrière équitables et motivantes

- la **reconnaissance financière** de nos diplômes et de notre charge de travail
- le maintien de notre **pouvoir d'achat**, un 13ème mois pour tous
- l'**équité et la transparence** des procédures de promotion : la valorisation du concours et des diplômes, le refus du pseudo-mérite
- la réduction du délai de passage à l'échelon supérieur, l'introduction d'un 12ème échelon de la classe normale, l'augmentation importante des postes de hors-classe
- une **retraite** en rapport avec la **pénibilité** de notre travail

POUR de meilleures conditions de travail

- une diminution des maxima de service des professeurs, dans le secondaire comme à l'université
- un coup d'arrêt à l'**inflation des tâches annexes** à l'enseignement qui impose une présence abusive dans les établissements
- la **rémunération** de **toutes** les tâches et réunions
- une **réelle protection** du professeur confronté aux agressions et à la violence en milieu scolaire
- la **défense de nos statuts** : moins de mobilité forcée et de précarité, l'arrêt des suppressions massives de postes, défense de notre statut de fonctionnaire d'état (le Snalc est opposé au recrutement des professeurs par les chefs d'établissement)

POUR la reconnaissance de la fonction de professeur

- le rétablissement de la **légitimité et de l'autorité** du professeur
- la reconnaissance de la **compétence** du professeur
- la valorisation des **savoirs** et de leur transmission
- l'abandon de l'actuelle politique de laxisme en matière d'évaluation et d'orientation des élèves (rétablir la souveraineté des professeurs dans les conseils de classe)
- une **liberté pédagogique** effective (le Snalc refuse l'actuelle tyrannie de la pensée éducative unique).

**L'école doit être un lieu d'étude où se
transmet un savoir
et où on développe l'esprit critique.**

POUR la juste répartition des tâches éducatives :

accorder leur place -
mais rien que leur place - aux parents d'élèves ;

NON à l'ingérence des parents dans la pédagogie et le travail des professeurs !

Ne laissez plus les autres décider à votre place...

Voter SNALC, c'est choisir d'être défendu par des élus syndicaux qui partagent la même conception de l'enseignement que vous.

Si vous ne vous faites pas entendre en votant lors des **élections** professionnelles, ce sont les syndicats dont les positions démagogiques sont **largement** responsables des dérives actuelles de l'Éducation Nationale qui s'exprimeront en votre nom.